



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019) Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif (Val-de-Marne) Visite du 6 au 15 juin 2016 (1^{ère} visite)

1. BONNES PRATIQUES

Le questionnaire de satisfaction est adressé par courrier au domicile du patient une à trois semaines après sa sortie avec une enveloppe gratuite pour l'envoi de sa réponse.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La présence à proximité des unités de soins de la trésorerie de l'hôpital permet d'assurer un accès direct du patient à ses biens ainsi qu'aux personnes qui en assurent la garde. Cet accès direct et personnalisé, trop rarement constaté dans les hôpitaux, est de nature à faciliter la vie quotidienne des patients ainsi que le règlement des factures de l'hôpital.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

Le délai moyen de délivrance des dossiers médicaux est court : de l'ordre de quatre jours pour les dossiers de moins de cinq ans et de dix-sept jours pour les dossiers de plus de cinq ans, soit des délais largement inférieurs à ceux fixés par le code de la santé publique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La mise à disposition de préservatifs gratuits et en accès libre au sein du pavillon des spécialités médicales mérite d'être soulignée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

De nombreuses actions de formation ou de recherche questionnent les pratiques de l'isolement et de la contention physique. Le comité de réflexion éthique de l'établissement occupe toute sa place.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

Le faible recours aux pratiques de contention physique doit être relevé.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

Les patients sont régulièrement associés à des ateliers de goût, pour ensuite participer aux choix des propositions d'achat. Cette initiative est une véritable plus-value dans la démarche thérapeutique globale.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

L'organisation du pôle des spécialités médicales permet une prise en charge somatique de qualité des patients hospitalisés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La possibilité de délivrance de lunettes, intégralement prises en charge par l'assurance maladie, est une démarche à souligner.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La prise en charge de la douleur est une dynamique en progression au sein de l'établissement, grâce notamment à l'activité du CLUD, à la formation du personnel médical et paramédical au sein du pôle des spécialités médicales et à la prise en charge de la douleur par une équipe d'infirmières dédiées.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La mise à disposition d'un temps infirmier dédié au développement des activités d'éducation et de promotion de la santé permet le développement d'un nombre significatif d'actions auprès des patients hospitalisés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

Le développement de l'éducation thérapeutique, tant en pharmacie qu'en médecine, par l'instauration d'une équipe soignante dédiée est à souligner.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

2. RECOMMANDATIONS

La signalétique au sein de l'établissement est confuse et fait appel à des sigles qui ne sont plus utilisés sur la plaquette de présentation officielle. Une clarification s'impose.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le projet de refonte de la signalétique extérieure du site de Villejuif est terminé, qu'il s'agisse des circulations piétons, véhicules, du repérage des pavillons, de l'actualisation des plans de situation et de ceux distribués aux visiteurs.

L'établissement doit éviter les hospitalisations dans des services d'autres secteurs et rendre cohérents les parcours intra et extra hospitalier.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement a mis en œuvre plusieurs mesures afin de rendre plus cohérents les parcours intra et extra hospitaliers des patients.

L'établissement a finalisé les recompositions sectorielles en cours lors de la venue du CGLPL, avec un remaniement du capacitaire en lits pour les secteurs du Val-de-Marne.

En revanche, les travaux organisationnels sur les admissions en dehors du secteur de référence vont reprendre, car trop d'admissions sont réalisées hors unités de secteur, dans

un contexte de pression sur les lits lors de périodes de tensions et le week-end en particulier.

Ces travaux s'inscrivent par ailleurs dans la finalisation du schéma directeur immobilier, incluant une réflexion du projet médical sur l'hospitalisation et l'évolution éventuelle du fonctionnement de l'intra hospitalier.

Le support « papier » pour les registres de la loi dans les établissements de la dimension du centre hospitalier Paul Guiraud est devenu totalement obsolète et ne permet plus une traçabilité de l'évolution des soins sans consentement. Cette traçabilité doit être assurée, notamment par une dématérialisation des registres.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement ne s'est pas encore emparé de cette recommandation.

Il est anormal que les médecins se contentent de recopier d'un mois sur l'autre, et de surcroît sur de longues périodes, l'intégralité d'un certificat médical qui doit faire état, mois après mois, de la situation d'un patient en soins sans consentement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Outre l'attention qui avait été portée sur ce point suite à la mission du CGLPL, un rappel a été réalisé lors de réunions de pôle et de CME au sein de l'établissement. De plus, le service des admissions relaie régulièrement tous les points de vigilance soulevés par les Juges des Libertés et de la Détention intervenant en audience sur le site.

L'absence d'activité pendant plus de trois ans de la commission départementale des soins psychiatriques est une atteinte grave aux droits fondamentaux des personnes admises en soins sans consentement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'ensemble des membres a été désigné en juin 2016 à l'issue de la visite. La commission s'est réunie à plusieurs reprises en 2017 pour répondre aux saisines de patients et examiner les dossiers d'hospitalisation. La commission a également réalisé cinq visites d'établissements au cours de l'année. L'activité de la commission est depuis régulière.

Une réflexion globale et transversale sur la liberté d'aller et venir au sein de l'établissement s'impose pour harmoniser les pratiques d'un pôle à l'autre. L'amélioration significative des conditions actuelles ne sera obtenue qu'avec le renforcement de la sécurité périmétrique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement a mis en œuvre plusieurs mesures afin de rendre plus cohérents les parcours intra et extra hospitaliers des patients. Les mesures de restriction d'aller et venir ont notamment été harmonisées entre les différents secteurs.

Le plan de sécurisation du site daté de 2017 n'ayant pas été retenu, un nouveau plan de sécurisation de l'enceinte et des accès a été élaboré. Ce dernier vise à renforcer la sécurité périmétrique en s'assurant de façon plus accrue des entrées et sorties effectives de l'enceinte, tant des véhicules que des piétons. Pour ce faire, ne sera maintenu qu'un seul accès « véhicules », et un accès piéton dédié pour les visiteurs, différencié de celui du personnel. L'introduction d'un tourniquet pour les personnels, et d'un passage obligé par l'accueil pour les visiteurs devrait en outre par incidence limiter le risque de fugues.

Les références architecturales couramment admises en matière de chambres d'isolement thérapeutique ne sont globalement pas respectées : absence de sas d'entrée, défaillance des appels malade, exigüité des locaux, se retrouvent dans la majorité des services. Il convient que l'établissement inscrive la mise en conformité des chambres d'isolement dans son projet d'investissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement a actualisé en 2018 son cahier des charges sur les locaux d'isolement (chambre/SAS ...), cahier des charges qui est mis en œuvre à chaque nouvelle opération de travaux (document joint).

La mise en œuvre du registre de l'isolement et de la contention, tel qu'exigé par l'article L3222-5-1 du code de la santé publique, devient une urgence institutionnelle, qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de l'établissement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le registre est opérationnel depuis mi-2016 et des améliorations ont été apportées en 2017 et 2018, afin d'améliorer les fonctionnalités informatiques permettant son incrémentation. L'établissement a en outre actualisé ses recommandations internes en matière d'isolement thérapeutique, avec une dernière actualisation en date de janvier 2019. La CME analyse systématiquement les données d'isolement et de contention à chacune de ses séances, aux fins de limiter le recours à de telles mesures, mais encore de s'assurer de leur régularité au vu des recommandations de bonnes pratiques.

Il est regrettable de constater d'importantes disparités dans l'accès au tabac pour les patients. Une réflexion transversale vers une cohérence intersectorielle est souhaitable.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Des disparités d'accès persistent, mais sur ce point encore, le travail mené sur les règles de vie des unités en cours, sous l'impulsion de la CDU et sur la base de la charte élaborée par l'EPSM de l'agglomération lilloise devrait contribuer à minimiser les écarts de pratiques.

La mise à disposition et l'utilisation des téléphones portables au sein des unités doit faire l'objet d'une réflexion globale et d'une harmonisation des pratiques entre services.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Dans le cadre de la démarche qualité-gestion des risques et de sa politique des usagers, l'établissement a acté que l'accès au téléphone portable était la règle, la privation l'exception motivée par un avis médical.

Par ailleurs, le travail sur les règles de vie des unités sera finalisé dans les prochains mois, sous l'impulsion de la CDU et sur la base de la charte élaborée par l'EPSM de l'agglomération lilloise.

Une réflexion devrait être menée sur une nouvelle implantation de la bibliothèque afin d'en assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite et d'offrir aux patients et au personnel des espaces de lecture.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation n'a pas été mise en œuvre à ce jour.

Au sein du pôle 94G11, une réflexion devrait être menée sur la prescription du port du pyjama en dehors de la chambre d'isolement, cette pratique, par nature très attentatoire à la dignité des patients, devant répondre à des objectifs de prise en charge clairement définis et à l'efficacité démontrée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation n'a pas fait l'objet de réponse car il s'agit pour le groupe hospitalier Paul Guiraud dans son ensemble d'un cas isolé déjà à l'époque de la visite, les patients bénéficiant de leur linge personnel, qui peut par ailleurs être nettoyé sur l'établissement.